

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 210

présenté par
M. Collard et Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 52

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La forfaitisation du capital décès masque en fait une forte diminution de cette indemnité de premier secours .

L'économie espérée de 158 M € est trop faible pour une mesure qui paraîtra inhumaine aux familles dans la détresse .

Cette mesure dérisoire montrerait s'il en était besoin la volonté gouvernementale de détruire systématiquement toute solidarité vis à vis de la cellule familiale .